



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



Ville de Vernon
EN NORMANDIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le vendredi dix-huit octobre à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :

M. François OUZILLEAU, Maire,

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 32

M. Thierry CANIVET, Madame Catherine GIBERT, Mme Dominique MORIN, Monsieur Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, Mme Léocadie ZINSOU, M. Alexandre HUAU-ARMANI, M. Sébastien LECORNU, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Adjoints

Mme Aurélie BLANCHARD , Mme Jeanne DUCLOUX, Monsieur Yann FRANCOISE, M. Philippe GUIRAUDON, M. Hervé HERRY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Luc VOCANSON, M. Steve DUMONT, Mme Brigitte LIDÔME, M. Philippe NGUYEN THANH, Mme Hélène SEGURA, M. Gabriel SINO, Mme Agnès BRENIER , Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jérôme GRENIER
Mme Mariemke de ZUTTERE à Mme Jeanne DUCLOUX
Mme Nathalie LAMARRE à Mme Dominique MORIN
M. Jean-Marie MBELO à M. Alexandre HUAU-ARMANI
Mme Nathalie ROGER à Monsieur Johan AUVRAY
M. Jean-Claude MARY à Mme Brigitte LIDÔME
Mme Sylvie MALIER à M. Steve DUMONT
M. Henri-Florent COTTE à Mme Agnès BRENIER

Absents :

Mme Marie-Laure HAMMOND
M. Erik ACKERMANN
M. Valentin LAMBERT

Secrétaire de séance : M. VOCANSON

N° 120/2019

Rapporteur : Juliette ROUILLOUX-SICRE

OBJET : Marché 2018-046 - Nettoyement de la voirie et des espaces publics - Avenant 1

La commune de Vernon a notifié le 31 octobre 2018 à la société SEPUR le marché relatif au nettoyage de la voirie et des espaces publics de la Ville de Vernon.

Le marché est conclu pour une période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025, soit sept (7) ans.

Le marché comporte des prestations forfaitaires et des prestations à prix unitaires.

Les prestations forfaitaires faisant l'objet du présent marché portent sur les opérations de service suivantes :

- Balayage manuel et vidage des corbeilles
- Nettoyement des berges et des toilettes publiques en bord de Seine
- Balayage mécanique et lavage des voies
- Désherbage
- Ramassage des feuilles mortes
- Enlèvement des dépôts sauvages (en tranche optionnelle)

Le montant total des prestations forfaitaires s'élève pour la durée du marché à 7 644 406,57 € HT soit 8 559 957,58 € TTC.



Le marché comporte des prestations à prix unitaires :

- Prestations de transfert et de traitement de flux de déchets par voie d'élimination ou de recyclage
- Prestations de nettoyage

Les prestations à prix unitaire sont rémunérées selon les montants renseignés dans le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) correspondant et donneront lieu à l'émission de bons de commande pour un montant minimum de 200 000 € HT et maximum de 600 000 € HT pour toute la durée du marché.

Les prestations forfaitaires sont divisées en 5 tranches :

- La tranche ferme concerne les prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 3 secteurs : Cœur de Ville, Berges de Seine et Vernonnet.
- Les tranches optionnelles concernent les prestations suivantes :
 - Tranche optionnelle n°1 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 2 secteurs : Saint Lazare, Saint Louis (dont Parc) ;
 - Tranche optionnelle n°2 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 4 secteurs : Bizy, Glatigny, Gamilly et Eco-quartier Fieschi ;
 - Tranche optionnelle n°3 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 4 secteurs : Boutardes, Moussel, Valmeux et Hameau de Normandie ;
 - Tranche optionnelle n°4 : prestations de ramassage, évacuation et traitement des dépôts sauvages sur l'ensemble de la ville.

Les dates prévisionnelles d'affermissement des tranches optionnelles 2 et 3 étaient prévues respectivement en 2020 et en 2021.

Ce rythme de déploiement progressif a été décidé, en concertation avec les agents concernés, pour permettre d'organiser, dans le même temps, leur mobilité interne ou leur départ en retraite.

Les agents du service propreté ayant été beaucoup plus nombreux que prévu à solliciter leur mobilité ou leur départ, dans ce cadre, il devient nécessaire d'anticiper la mise en œuvre des tranches suivantes du marché, afin d'assurer la continuité du service de la propreté urbaine, auquel les vernonnais sont très attachés.

Il a été décidé d'affermir par anticipation les tranches optionnelles 2 et 3, en novembre 2019 pour la tranche optionnelle 2 et en janvier 2020 pour la tranche optionnelle 3.

Lors de l'affermissement de la tranche optionnelle 1, il a par ailleurs été constaté que le coût forfaitaire pour le ramassage des feuilles n'était pas compris dans le montant forfaitaire prévu pour la 1^{ère} année d'exécution. Le coût total forfaitaire de la tranche optionnelle 1 s'élève à 78 191,37 € HT (au lieu des 64 882,86 € HT prévu au marché initial).

Le coût de l'affermissement anticipé de la tranche optionnelle 2 en novembre 2019 s'élève à 209 563,60 € HT soit 233 083,30 € TTC et le coût anticipé de l'affermissement de la tranche optionnelle 3 en 2020 s'élève à 150 953,33 € HT soit 168 835,32 € TTC.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment son article 139 6°,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres

Vu la délibération n°360/2018 du 7 décembre 2018 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et autorisant la subdélégation aux adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du 10^{ème} adjoint en date du 31 mars 2017,

Vu l'arrêté n°0613/2019 du 04 juillet 2019 portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°2018/046 « Nettoyement de la voirie et des espaces publics de la Ville de Vernon », cet avenant ayant pour objet d'entériner le montant définitif de la tranche optionnelle 1 pour 2019 et d'affermir par anticipation les tranches optionnelles 2 et 3 pour un montant de 364 556,16 € HT soit € HT soit 406 178,15 € TTC.

Développement urbain

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Contre : M. NGUYEN THANH, Mme SEGURA, M. SINO)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

AVENANT N°1

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Ville de Vernon
Place Barette
BP 903
27207 VERNON

Représentée par Le Maire

Titulaire du marché :

SEPUR
ZA du Pont Cailloux
Route des Nourrices
78850 THIVERVAL GRIGNON

Représenté par le Directeur,

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Nettoyement de la voirie et des espaces publics de la Ville de Vernon

N° du marché : 2018/046

Notifié le : 31 octobre 2018

Le montant total du marché (tranche ferme + tranches optionnelles 1 à 4) pour les prestations forfaitaires :
7 644 406,57€ HT

Le montant total des commandes pour des prestations à prix unitaires identifiées au marché et pour la durée totale du marché (7 ans) est défini comme suit :

Minimum : 200 000,00 € HT
Maximum : 600 000,00 € HT

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

Les prestations forfaitaires sont divisées en 5 tranches :

La tranche ferme concerne les prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 3 secteurs : Cœur de Ville, Berges de Seine et Vernonnet.

Les tranches optionnelles concernent les prestations suivantes :

- Tranche optionnelle n°1 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 2 secteurs : Saint Lazare, Saint Louis (dont Parc) ;
- Tranche optionnelle n°2 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 4 secteurs : Bizy, Glatigny, Gamilly et Caserne Fieschi ;
- Tranche optionnelle n°3 : prestations de nettoyage manuel et mécanisé de 4 secteurs : Boutardes, Moussel, Valmeux et Hameau de Normandie ;
- Tranche optionnelle n°4 : prestations de ramassage, évacuation et traitement des dépôts sauvages sur l'ensemble de la ville.

La date prévisionnelle d'affermissement des tranches optionnelles 2 et 3 étaient prévues respectivement en 2020 et en 2021.

Il a été décidé d'affermir par anticipation les tranches optionnelles 2 et 3 respectivement au 1^{er} novembre 2019 pour la tranche optionnelle 2 et au 1^{er} janvier 2020 pour la tranche optionnelle 3.

Lors de l'affermissement de la tranche optionnelle 1, il a été constaté que le coût forfaitaire pour le ramassage des feuilles n'était pas compris dans le montant forfaitaire prévu pour la 1^{ère} année d'exécution. Le coût total forfaitaire de la tranche optionnelle 1 s'élève à 78 191,37 € HT (au lieu des 64 882,86 € HT prévu au marché initial).

Le coût de l'affermissement anticipé de la tranche optionnelle 2 en 2019 s'élève à 209 563,60 € HT soit 233 083,30 € TTC et le coût anticipé de l'affermissement de la tranche optionnelle 3 en 2020 s'élève à 150 953,33 € HT soit 168 835,32 € TTC.

L'incidence financière du présent avenant 1 sur le montant total du marché est détaillé ci-dessous :

	Période 1 01/01/2019 au 31/12/2019	période 2 01/01/2020 au 31/12/2020	période 3 01/01/2021 au 31/12/2021	période 4 01/01/2022 au 31/12/2022	période 5 01/01/2023 au 31/12/2023	période 6 01/01/2020 au 31/12/2020	période 7 01/01/2025 au 31/12/2025	total sur durée marché
TF	697 784,13 €	697 784,13 €	697 784,13 €	697 784,13 €	697 784,13 €	697 784,13 €	697 784,13 €	4 884 488,91 €
TO1	64 882,86 €	124 536,27 €	124 536,27 €	124 536,27 €	124 536,27 €	124 536,27 €	124 536,27 €	812 100,48 €
TO2	0,00 €	66 894,16 €	226 079,40 €	226 079,40 €	226 079,40 €	226 079,40 €	226 079,40 €	1 197 291,16 €
TO3	0,00 €	0,00 €	53 953,27 €	102 453,30 €	102 453,30 €	102 453,30 €	102 453,30 €	463 766,47 €
TO4			36 496,67 €	62 565,72 €	62 565,72 €	62 565,72 €	62 565,72 €	286 759,55 €
								7 644 406,57 €
Maxi BC								600 000,00 €
total marché avant avenant								8 244 406,57 €
avenant 1 TO1	13 308,51 €							13 308,51 €
avenant 1 TO2	50 378,36 €	159 185,24 €						209 563,60 €
avenant 1 TO3		102 453,30 €	48 500,03 €					150 953,33 €
total avenant 1								373 825,44 €
total marché après avenant 1								8 618 232,01 €
% sur tranches affermies (TF+TO1)								5,94%
montant annuel (hors BC à 600 000 €) en € HT	826 353,86 €	1 150 853,10 €	1 187 349,77 €	1 213 418,82 €	1 213 418,82 €	1 213 418,82 €	1 213 418,82 €	8 018 232,01 €
montant annuel (hors BC à 600 000 €) en € TTC	922 572,58 €	1 284 971,92 €	1 328 767,91 €	1 360 050,76 €	1 360 050,76 €	1 360 050,76 €	1 360 050,76 €	8 976 515,46 €

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À, le

Le titulaire, Monsieur le Directeur

À DOUAINS, le

Pour le Maire et par délégation,
l'adjointe en charge du cœur de Ville
et de la commande publique

Juliette ROUILLOUX-SICRE

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

À, le